

COMMUNE DE LASNE

AVIS DE PUBLICATION

Le Bourgmestre,

Conformément à l'article 12 de l'Arrêté Royal du 16.03.1968 et à l'article L 1133-1 du Code de la Démocratie locale et de la décentralisation.

Vu la décision du Conseil communal, en date du 15/12/2020, par laquelle a été arrêté un Règlement complémentaire de police sur la circulation routière :

Limitation de la circulation - RCCR
chemin de la Picassente de Braime
à Allend - chemin réservé à la
circulation des véhicules agricoles,
vélos, cyclistes, cavaliers et conducteurs
de pedelecs

(2) délai de tutelle écoulé

Porte à la connaissance de la population que :

- le texte du règlement ci –avant peut être consulté auprès du Service mobilité de la commune ;
- le règlement ci-avant entrera en vigueur et deviendra obligatoire à partir du cinquième jour qui suit le jour de sa publication ;

Fait à Lasne, le 22/06/2021

Par ordonnance :



Le Bourgmestre,

(2) Indiquer ici, le cas échéant, la décision de l'autorité de tutelle